

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINES

COMITÉ SYNDICAL DU 13 JANVIER 2022

Convocations adressées le : 07 janvier 2022

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 4

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 12

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents en présentiel :

Wilfried SCHWARTZ; Alain BENARD; Christian GATARD; Franck MAZET.

Délégués en visioconférence :

Lionel AUDIGER; Christophe BOULANGER; Ludovic BOURDIN ;
Corinne CHAILLEUX; Armelle GALLOT-LAVALLEE; Brigitte PINEAU;
Laurent RAYMOND; Régis SALIC; Gérard SERRER.

Suppléants à voix délibérative :

Lionel AUDIGER; Ludovic BOURDIN; Corinne CHAILLEUX; Régis SALIC.

Suppléants sans voix délibérative :

Gérard SERRER.

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant.

Absents excusés :

Frédéric AUGIS; Emmanuel DENIS; Emmanuel FRANCOIS; Michel GILLOT;
Patrick LEFRANCOIS; Sébastien MARAIS; Nathalie SAVATON.

Secrétaire de séance :

Franck MAZET.

C 22/01/08 – FONCIER - ACQUISITION D'OPPORTUNITE 158 RUE DE LA MAIRIE
LA RICHE

Monsieur Wilfried SCHWARTZ, Président, présente le rapport suivant :

Monsieur et Madame Michel LEAUTE sont propriétaires d'une maison située 158 rue de la Mairie à La Riche, édifiée sur la parcelle cadastrée AP 732 d'une superficie totale de 82m², classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme de la Commune.

Cette maison de 38 m² comprend un salon, une cuisine, une chambre, une salle de douche et un WC. Un jardinet avec terrasse est présent devant la maison.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 25 mai 2021, à 150 000 € net vendeur.

Cette proposition a été présentée à Monsieur et Madame LEAUTE lors d'un rendez-vous de négociation qui s'est tenu le 17 juin 2021 à la mairie de La Riche.

A la suite de cette réunion, Monsieur et Madame LEAUTE ont formulé une contre proposition via leur conseil, Maître MUNIER notaire à MER, à hauteur de 166 500 € afin de tenir compte du coût d'imposition à la plus value immobilière.

A la suite de cette contre-proposition, une dernière offre leur a été adressée par le Syndicat des Mobilités d'un montant de 165 000 €, décomposée en 150 000 € pour la valeur vénale et 15 000 € de frais de négociation, laquelle a été acceptée par leurs soins le 25 novembre 2021.

Le bien acquis ayant vocation à être démoli, le Syndicat des Mobilités de Touraine dispense les vendeurs de produire les diagnostics immobiliers.

Il vous est proposé d'accepter cette offre et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire du vendeur, l'étude de Maîtres MUNIER DIOT notaires à Mer, assisté de Maître Anne LETEUIL, notaire au sein de l'étude Notaires Loire Conseils.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n° 181-232 du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale du 25 mai 2021,

- **APPROUVE**, l'acquisition du bien situé 158 rue de la Mairie à La Riche, situé sur la parcelle cadastrée AP 732 classée en zone UB au Plan Local d'Urbanisme à

hauteur de 165 000 € net vendeur et dispense les vendeurs de produire les diagnostics immobiliers,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les actes authentiques afférents à cette transaction immobilière dont la rédaction sera confiée à l'étude de Maîtres MUNIER DIOT, notaires à Mer assisté de Maître Anne LETEUIL, notaire au sein de l'étude Notaires Loire Conseils à Tours située 1 Place Jean Jaurès à Tours,
- **DIT** que les frais d'actes notariés liés à cette opération sont à la charge du Syndicat des Mobilités de Touraine.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

La Directrice du Syndicat des Mobilités de Touraine,



Laurence MARIN